



HAL
open science

Combien de syndiqués en France ?

Dominique Andolfatto, Dominique Labbé

► **To cite this version:**

Dominique Andolfatto, Dominique Labbé. Combien de syndiqués en France ?. Les études sociales et syndicales, 2019. hal-03494597

HAL Id: hal-03494597

<https://hal.science/hal-03494597v1>

Submitted on 19 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Dominique Andolfatto

Dominique Labbé

Combien de syndiqués en France ?

Texte publié dans *Les études sociales et syndicales* (IST, Paris)

11 juin 2019

Référence en ligne : <https://www.istravail.com/11226-combien-de-syndiqués-en-france.html>

Les organisations syndicales annoncent, d'année en année, une baisse de leurs effectifs adhérents. Pourtant, le ministère du travail, sur la base d'étranges calculs, affirme que la syndicalisation en France reste significative. La crise des effectifs syndicaux est réelle et l'action collective s'organise autrement.

« *Je suis persuadé que le syndicalisme est mortel* » affirmait Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, dans une interview à *Libération*, le 2 novembre 2017. Les échecs récurrents des manifestations interprofessionnelles et, récemment, l'absence d'empathie des syndicats pour les « gilets jaunes », qui placent pourtant le pouvoir d'achat des plus modestes au centre de leurs préoccupations, traduiraient-ils l'épuisement des premiers ? Certes, les syndicats conservent d'importants rôles institutionnels mais un divorce – à tout le moins une distanciation – serait bel et bien intervenu avec le monde des travailleurs. Un bon indicateur reflète cette évolution : celle du taux de syndicalisation, c'est-à-dire la densité de syndiqués dans la population active salariée.

Ce taux est variable selon les pays et, selon les classements internationaux disponibles, la France figure en effet tout en bas de ceux-ci (<https://stats.oecd.org/viewhtml.aspx?datasetcode=TUD&lang=fr>). Ce n'est pas forcément une bonne nouvelle. La présence syndicale dans les entreprises est effectivement considérée comme un indicateur de la qualité des relations sociales et des conditions de travail. Des économistes, tels Richard Freeman et James Medoff, de l'Université Harvard, ont montré que cette qualité influençait la productivité, voire la rentabilité, des mêmes entreprises (https://www.youtube.com/watch?v=QLiA_ySJSf4). Dans les pays européens, la présence syndicale est vue aussi comme un facteur important pour la démocratie sociale (https://www.youtube.com/watch?v=QLiA_ySJSf4). Bien sûr, ces analyses n'excluent pas des controverses mais l'idée domine – portée par diverses institutions internationales ou Etats – que le syndicalisme est un élément positif pour l'économie et la société.

Un important recul depuis quarante ans

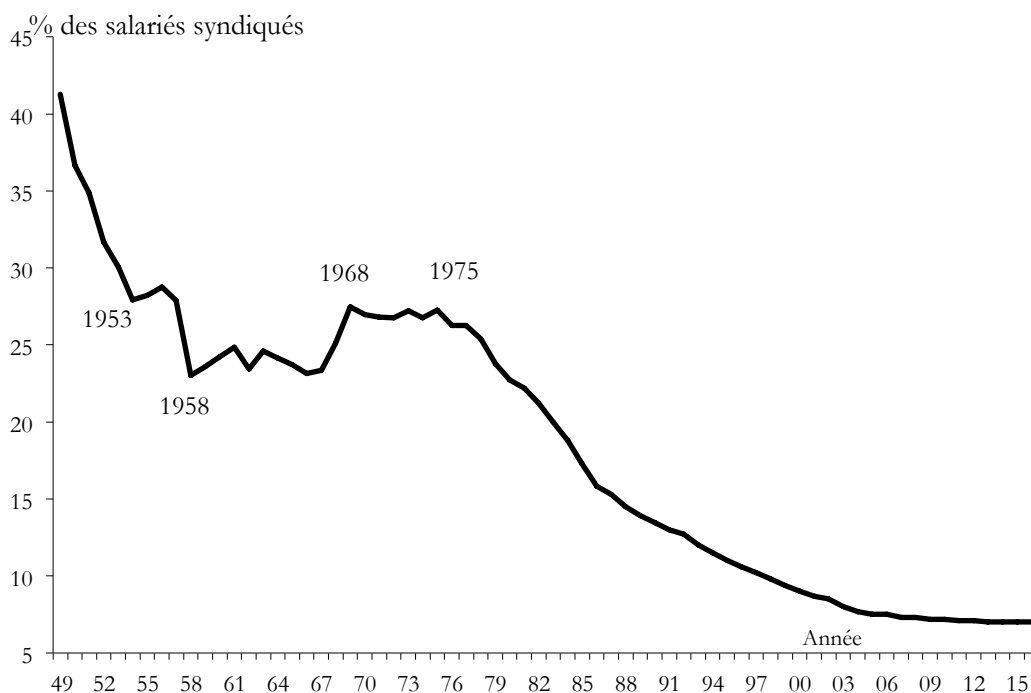
Or, dans le cas français, les syndicats paraissent vidés de leur substance. Ils ont perdu la majeure partie de leurs adhérents. Différentes enquêtes de l'INSEE et, surtout, deux études approfondies sur la syndicalisation ont permis de retracer l'évolution de la syndicalisation depuis l'après-guerre. Selon une synthèse du ministère du Travail, ces recherches « ont permis d'établir les séries de référence » concernant l'évolution des effectifs syndiqués (*Premières informations*, DARES, oct. 2004, n° 44.2) Concrètement, c'est à partir d'une

collecte, fédération par fédération, des cotisations encaissées par la CGT et la CFDT, que le nombre de leurs adhérents a été reconstitué depuis un demi-siècle. Les résultats des élections professionnelles ont permis d'établir les effectifs des autres organisations syndicales (<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00740327/document>). La seconde étude, réalisée au début des années 2000 selon la même méthodologie, a permis d'actualiser les précédentes séries

(https://www.researchgate.net/publication/278778978_Les_syndiques_en_France_1990-2006).

Les résultats de ces recherches sont retracés dans le graphique ci-dessous. La courbe ne commence qu'en 1949 (faute de données fiables sur la population active antérieurement) mais il est admis que, entre 1945 et 1947, un salarié sur deux est syndiqué et que la baisse s'amorce en 1948.

Évolution du taux de syndicalisation en France de 1949 à nos jours



Sources : D. Andolfatto, D. Labbé.

Cinq phases peuvent être distinguées :

- de 1948 à 1958, la syndicalisation recule rapidement avec une seule rémission entre 1953 et 1955. En dix ans, de 1948 à 1957, le taux a été divisé environ par deux ;
- entre 1958 et 1967, la syndicalisation est stabilisée à 25 %. Comme la population active salariée augmente (de 13 à 15 millions), le simple maintien du taux signifie une hausse du nombre absolu de syndiqués ;
- entre 1968 et 1976, le taux remonte à 28-30%. La population active continue à augmenter rapidement (de 15 à 17,5 millions) mais surtout, elle rajeunit et se féminise. Le syndicalisme français s'est donc adapté à ces changements sociologiques ;

- entre 1978 et 1987, le taux est divisé par deux (soit un recul moyen de 7 % par an) ;
- entre 1988 et 2009, il est encore divisé par deux (soit un recul moyen de 3,5 % par an).

Moins de 8 syndiqués pour 100 salariés

Depuis, les données disponibles indiquent que la baisse se poursuit à un rythme ralenti. Actuellement il y a moins de 8 syndiqués pour 100 salariés. L'implantation syndicale dans le salariat a donc été divisée par 4 en moins de 40 ans.

Étrangement, le ministère du Travail ne reprend pas ces données dans ses publications les plus récentes (bien qu'il ait financé les études qui sont à leur origine et qu'il n'ait pas contesté leurs résultats). Les statisticiens en charge de cette question ont décidé – sans explication – de réviser ces résultats et d'enjoliver quelque peu la réalité (*DARES Analyses*, mai 2016, n° 025).

Comment cette révision est-elle possible ? Un syndiqué en France correspondant habituellement à un nombre moyen de cotisations mensuelles payées en une année, le ministère du Travail a retenu en premier lieu une « convention » (un adhérent pour 9 cotisations et non pas 8) qui abaisse le nombre d'adhérents pour les années 1947-1995.

En second lieu, considérant qu'au dénominateur du taux de syndicalisation, il n'y a que des actifs, les mêmes statisticiens ont décidé de retirer les retraités du numérateur. Pourquoi pas ? Cependant, ils ont commis deux erreurs. En premier lieu, ils ont considéré que la proportion des retraités dans les syndiqués a été la même de 1949 à 1995 alors que cette proportion était très réduite jusqu'aux années 1980 et a atteint un maximum de 13 % des effectifs à la fin du XXe siècle. On ne comprend donc pas pourquoi toute la série a été abaissée de 14 %. Seconde erreur : traditionnellement, les retraités ne paient qu'une cotisation par trimestre, c'est donc tout au plus un tiers de 13% (soit environ 4 %) qui auraient dû être décomptés des effectifs et seulement pour les années 1990.

Ces amputations – erronées – réduisent arbitrairement le taux de syndicalisation sur toute la période 1949-95. Cela permet de prétendre que les syndicats français ont toujours été faibles. Pour la période allant de la Libération à la fin des années 1970 (soit plus de 30 ans), cette prétention est fautive. Bien au contraire, à cette époque, la syndicalisation en France était supérieure à ce qu'elle était en Italie et équivalente à celle des Etats-Unis. Des millions de salariés ont adhéré à des syndicats et leur sont restés fidèles pendant de longues durées. Ces nombreuses adhésions s'expliquent surtout par la présence d'un réseau syndical sur le lieu du travail et son aide efficace en face des difficultés quotidiennes.

Dans les années 1980-90, il s'est donc produit un véritable divorce entre les syndicats et les salariés français. Les principales raisons de ce divorce sont la disparition des syndicalistes des lieux du travail et leurs difficultés à apporter une aide individuelle efficace aux salariés. C'est aussi la conséquence du phénomène de l'institutionnalisation du syndicalisme. Les syndicalistes sont de plus en plus absorbés par des tâches officielles et négligent leurs anciens collègues de travail.

Au cours de ces années charnières, il apparaît que la France a adopté un nouveau modèle syndical « sans adhérent » comme on dit d'une certaine agriculture qu'elle fonctionne « hors sol ». À tous les étages de l'édifice syndical, les ressources institutionnelles – aides de toute nature et notamment des mises à disposition de personnels - ont pris le pas sur les cotisations.

Étranges calculs du ministère du travail

En 2016, comme s'il s'agissait d'acter d'un tournant, le ministère du Travail a adopté un nouveau mode de calcul du taux de syndicalisation, dénombrant désormais 11,2 % de

syndiqués parmi les salariés, autrement dit une augmentation de 40 % par rapport aux enquêtes antérieures. En fait, ce sont les modalités de calcul et la population concernée qui ont été changées. Bien que ce ne soit pas clair, le taux de syndicalisation exclurait désormais de son champ les chômeurs (pourtant comptés dans la population active) et serait calculé par rapport aux seuls salariés ayant un emploi. De plus, le nouvel indicateur s'appuie sur des enquêtes – par questionnaire et par sondage – aux résultats contradictoires : dans ces enquêtes, selon la question posée, le nombre de personnes déclarant adhérer à un syndicat varie entre 7 et 11%. Mais le ministère du Travail n'a retenu que les résultats les plus élevés. D'autres contradictions apparaissent : les taux de syndicalisation par classe d'âge correspondent à un taux global de 8 %. Autrement dit, l'examen détaillé du taux de syndicalisation affiché depuis 2013, et revu légèrement à la baisse en 2016 (11 % au lieu de 11,2 %) soulève bien des interrogations. Compte tenu des difficultés à calculer un taux de syndicalisation, on peine au passage à comprendre comment le ministère du Travail peut afficher des résultats au dixième de pourcent. On regrettera surtout l'absence de toutes données absolues. Le ministère du Travail se borne à publier des pourcentages. En outre, compte tenu de la taille des échantillons, certains pourcentages ne peuvent avoir été calculés que sur de tout petits effectifs.

Les nouveaux taux – officiels – de syndicalisation tendent finalement à suggérer que la crise syndicale est moins grave qu'il paraît. Pourtant, il y a quelques mois encore, la CFDT corrigeait ses effectifs « officiels » à la baisse tandis que la CGT admettait perdre des adhérents (<http://social.blog.lemonde.fr/2018/05/16/la-cfdt-revoit-a-la-baisse-son-nombre-dadherents/>). Dans le même temps, la population active salariée continue à augmenter. Dans ces conditions, il paraîtra étonnant que le taux de syndicalisation ait pu se redresser.

Une crise grave

La révision de ce taux ne peut masquer une profonde transformation du syndicalisme français. Avec les organisations homologues patronales, les organisations syndicales forment maintenant une sorte de cartel. Les participants à celui-ci sont d'accord pour interdire l'entrée à de nouveaux syndicats et pour maintenir leur contrôle sur les organismes dits paritaires. En 2008, ils ont obtenu la légalisation du financement des syndicats par les entreprises et les pouvoirs publics. En 2014, ils ont imposé la création d'un impôt sur les salaires dont ils se partagent le produit (<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01520178/document>). Depuis 2009, il a été décidé également que le fondement de la représentativité syndicale serait de nature électorale, reléguant au second plan la question d'un taux de syndicalisation pour le moins problématique. Cependant, les électeurs ne constituent qu'une base fragile et incertaine. Dans tous les pays du monde, c'est sur les adhérents qu'est construit l'édifice syndical. Il est donc inutile de chercher ailleurs la cause de leurs difficultés, voire d'embellir la réalité et de réécrire l'histoire de la syndicalisation. La disparition d'un syndicalisme vivant, celui des multiples cellules d'adhérents dans les entreprises et les territoires, est la cause principale du divorce avec une bonne partie de la population et, chez les jeunes, d'un a-syndicalisme. Dès lors la contestation, l'action collective, les résistances, s'organisent autrement.

Dominique Andolfatto et Dominique Labbé ont publié en 2018 : « Organisations syndicales », in Jean-Michel De Waele, Yves Deloye (direction), *Politique comparée / Traités de science politique*, Bruxelles, Bruylant, 2018.

Dominique Andolfatto a publié en 2018 : *La démocratie sociale en tension*, Lille, Septentrion Presses universitaires, 2018 et *Chemins de fer et cheminots en tension*, Dijon, EUD, 2018.